

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION (CGU)

DU PORTAIL CARTOGRAPHIQUE SIGil'carto

(Système d'Information Géographique d'Intérêt Local)

1. Préambule

Le SIGil propose un ensemble de services cartographiques à destination des collectivités et partenaires signataires de la convention de partenariat SIGil du Syndicat d'Énergie des Deux-Sèvres (SIEDS). Les différents services cartographiques ainsi que le portail web d'information géographique sont réalisés par le SIEDS.

L'accès aux services cartographiques proposés par l'application SIGil'carto se fait via un compte utilisateur (login et mot de passe) validé par le SIEDS.

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation ont vocation à définir les modalités d'utilisation des services cartographiques du SIEDS. L'accès aux services cartographiques est soumis à l'acceptation des présentes Conditions Générales d'Utilisation.

L'hébergement de l'ensemble des données disponibles via ces services cartographiques est sous la responsabilité du SIEDS.

2. Définitions

Pour la bonne compréhension des présentes conditions générales d'utilisation, sont dénommés :

CGU : Conditions Générales d'Utilisation.

CNIL : Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

DGFIP : Direction Générale des Finances Publiques.

Loi « informatique et libertés » : loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

SIGil : Système d'Information Géographique d'Intérêt Local est un portail d'information géographique proposé par le SIEDS.

MAJIC III : documentation littérale (ou documentation foncière) du cadastre. Cette documentation comporte 5 fichiers que sont le fichier des propriétaires d'immeubles (FP), le fichier des propriétés bâties (FPB), le fichier des propriétés divisées en lot (FPDLL), le fichier des propriétés non bâties (FPNB) et le fichier Lot-Local (FLLOC).

RGPD : Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données).

Service : l'ensemble des modules, des fonctionnalités permettant d'accéder aux données géographiques et attributaires disponibles sur le portail SIGil.

Site : site web dédié au portail SIGil et à partir duquel se fait la connexion aux différents services.

SIG : Système d'Information Géographique.

Utilisateur : personne ayant validé les CGU et pouvant accéder aux services cartographiques proposés par le SIGil dont l'inscription aura été préalablement validée puis enregistrée par le service technique du SIGil.

3. Objet

Les services cartographiques de l'application SIGil'carto permettent :

- La consultation de données géographiques,
- La création et la mise à jour de données,
- Le téléchargement de données,
- L'édition de cartes sous forme papier ou numériques (image, PDF...).

L'accès personnalisé est à destination :

- des collectivités territoriales et des partenaires du SIEDS pour la consultation des données géographiques propres à leurs territoires,
- des partenaires des collectivités dans le cadre de l'exercice de leurs missions de service public et uniquement, s'ils sont expressément autorisés par lesdites collectivités.

4. Engagement

4.1 Engagement de l'utilisateur

L'accès et l'utilisation de l'application SIGil'carto sont soumis à l'acceptation et au respect des présentes CGU. L'utilisateur doit être, au préalable, autorisé par son représentant légal (maire, président, directeur...) à accéder aux services proposés par le portail SIGil. L'utilisateur est identifié dans une base de données par son nom, prénom, sa collectivité ou son établissement de rattachement pour lequel il fait sa demande ainsi que la fonction qu'il exerce. Les identifiants et mots de passe nécessaires à la connexion de chaque utilisateur sont de nature strictement confidentielle, ils sont dédiés à son usage exclusif et utilisés sous l'entière responsabilité de celui-ci. La liste des utilisateurs rattachés à une collectivité ou un établissement autre peut être transmise au représentant légal pour contrôle.

Un historique des connexions comprenant les dates, horaires et nom des utilisateurs est établi par l'application, et cela conformément aux exigences de la CNIL.

4.2 Engagements spécifiques aux utilisateurs des collectivités et partenaires

L'utilisateur s'engage à :

- utiliser les données aux seules fins de l'exercice de sa mission de service public n'ayant pas un caractère industriel ou commercial.
- ne pas omettre les mentions d'édition obligatoires : « copyright SIEDS et la date de réutilisation de la donnée » pour toute analyse ou représentation des données quel qu'en soit le support.
- respecter l'intégrité des données consultables sur le portail SIGil de façon à n'en altérer ni le sens, ni la portée, ni les applications possibles et les droits de diffusion.

- demander de supprimer son compte dès qu'il quitte sa collectivité ou assure une autre mission ne nécessitant plus l'accès au portail cartographique.
- reconnaître que les données mises en consultation via le portail SIGil du SIEDS ne sont fournies qu'à titre indicatif et n'ont aucune valeur réglementaire. Plus précisément, la mise à disposition de ces données ne dispense pas l'utilisateur de consulter le Guichet unique visé à l'article L. 554-2 du code de l'environnement dans le cadre de la réalisation de travaux à proximité d'ouvrages dont il assure la maîtrise d'ouvrage et ou la maîtrise d'œuvre. Ainsi, l'accès aux services du portail SIGil n'exempte pas l'utilisateur de ses obligations en matière de déclaration de projet de travaux (DT) et de déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT).
- ne pas enregistrer d'information discriminatoire à caractère racial, ethnique ou religieux dans les couches en mise à jour.
- porter la responsabilité pleine et entière de l'exactitude et de la mise à jour des données qu'il transmet au SIEDS.
- ne pas tenir pour responsable le SIEDS sur d'éventuels problèmes relatifs à la qualité des données transmises par l'utilisateur, lequel n'exerce aucun contrôle sur lesdites données.

4.3 Engagement du SIEDS

Le SIEDS s'engage à :

- fournir un accès sécurisé pour la consultation des données géographiques via le portail SIGil.
- fournir le service de support à l'utilisateur du lundi au vendredi, sauf jour férié, suivant les plages horaires suivantes : 8h30 – 12h00 / 13h30 – 17h30. Les services du portail SIGil restent cependant utilisables 24h/24h et 7jours/7, mais sans assistance en dehors des heures précisées ci-avant.
- prévenir l'utilisateur de toute interruption des services du SIGil pour la réalisation d'opérations de maintenance programmées.
- rétablir toute interruption des services dans les plus brefs délais, sans pouvoir être tenu pour responsable d'interruptions liées à des paramètres externes aux activités propres du SIEDS (défaillance de la connexion Internet, intempéries, incendies ...).
- respecter l'intégrité des données transmises par l'utilisateur pour intégration de façon à n'en altérer ni le sens, ni la portée, ni les applications possibles.
- respecter les conditions d'usage et de diffusions des données transmises par l'utilisateur.
- héberger et mettre à disposition sur le SIGil dans les délais les plus brefs les données que l'utilisateur aura transmises au SIEDS.
- remettre à l'utilisateur et supprimer de sa base de données, dès qu'il en formulera la demande, l'ensemble des données au format SIG dont il est propriétaire.

5. Création de compte

L'utilisateur doit disposer d'un compte afin de pouvoir accéder aux services du portail SIGil. La création de compte est réservée aux utilisateurs collectivités et partenaires signataires d'une convention de partenariat SIGil ou d'un acte d'engagement pour une durée limitée. L'identifiant et mot de passe sont fournis par le pôle SIGil du SIEDS.

En cas de perte de son mot de passe ou de son identifiant, l'utilisateur émet une demande au pôle SIGil du SIEDS par courriel. Un nouveau mot de passe et ou un nouvel identifiant lui sera attribué. Ce mot de passe et ou cet identifiant est personnel et confidentiel et l'utilisateur est seul responsable de son utilisation.

L'utilisateur s'engage à informer le pôle SIGil dans les plus brefs délais de toutes modifications relatives à son profil (changement de service, changement de fonction, départ de la collectivité, ...). Ce changement entraînera une réinitialisation du compte utilisateur.

L'absence de connexion au compte pendant une période d'un an à compter de la date de la dernière connexion entraînera une suppression automatique du compte. Dans ce cas, l'utilisateur devra effectuer une nouvelle demande de création de compte. Par ailleurs, l'utilisateur reste responsable de l'activité exercée sur son compte ou par le biais de celui-ci.

6. Accès aux services

Seuls les utilisateurs disposant d'un compte personnel peuvent accéder aux services cartographiques (se référer au paragraphe 5. Création de comptes).

- Les collectivités ont accès via le portail SIGil à l'ensemble des données géographiques disponibles sur leur territoire incluant les données personnelles des fichiers fonciers Majic III. A ce titre, elles sont principalement habilitées à solliciter l'accès aux services du SIGil : le Maire, le Président d'intercommunalité, les agents habilités des services et les élus de la collectivité.
- les partenaires ont accès à l'ensemble des données géographiques des collectivités et des données autorisées (cf. annexe convention de partenariat SIGil) des autres partenaires incluant les données personnelles des fichiers fonciers Majic III dans le cadre de missions de service public.

Le site est accessible en tout lieu à tout utilisateur ayant un accès à Internet sauf en cas de maintenance du site et/ou interruption inopinée du service.

L'ensemble des coûts afférents à l'accès du site, que ce soient les frais matériels ou d'accès à internet, sont exclusivement à la charge de l'utilisateur. Il est seul responsable du bon fonctionnement de son équipement informatique ainsi que de son accès internet.

Chaque utilisateur est libre d'utiliser le navigateur Internet de son choix pour accéder aux services cartographiques proposés par le portail SIGil.

Pour toute question concernant le site, l'utilisateur peut contacter le pôle SIGil à l'adresse suivante : sigil@sieds.fr

7. Disponibilité des services

Il est important de noter que le site est, comme toute application informatique, susceptible de dysfonctionnements, anomalies, erreurs ou interruptions pouvant être notamment dus à des problèmes de connexion. En conséquence, le SIEDS ne garantit pas à l'utilisateur que le site sera disponible de manière permanente ou que le site sera exempt d'anomalies, d'erreurs ou de bugs, ni que ceux-ci pourront être corrigés, notamment dans les cas suivants : mauvaise utilisation du portail web du fait d'un équipement inadapté, d'un débit réseau inadapté par rapport à l'offre du fournisseur d'accès Internet (FAI) ou encore encombrement du réseau Internet.

L'utilisateur ne pourra en aucun cas rechercher la responsabilité du SIEDS en raison de tels dysfonctionnements, anomalies, erreurs ou interruptions, du fait d'opération de maintenance, de mises à jour ou de modifications de tout ou partie du site.

Le SIEDS peut momentanément suspendre l'accès aux services proposés par le portail SIGil pour procéder à des opérations de maintenance informatique.

8. Contenus des services cartographiques

La liste des données et les droits afférents sont définis par le SIEDS.

Le contenu du service cartographique est personnalisable pour les collectivités. Afin que la collectivité puisse en tirer le maximum de profit, et à sa demande, l'équipe technique du SIGil pourra l'accompagner pour intégrer les données aux services cartographiques. Dans ce contexte, la collectivité peut, à tout moment, solliciter l'équipe technique du SIGil pour intégrer de nouvelles données en plus de celles initialement prévues. Les données supplémentaires sont intégrées sur demande de la collectivité, qui reste responsable des données publiées.

9. Propriété intellectuelle

9.1. Pour le SIEDS

Le SIEDS n'est d'aucune manière responsable des données dont il n'est pas propriétaire. Le SIEDS n'exerce aucun contrôle sur ces données. Il réutilise ces données dans les conditions définies par le propriétaire.

9.2. Pour l'utilisateur

Le SIGil est une marque déposée par le SIEDS. Toute utilisation de cette marque sans autorisation préalable et écrite de ses titulaires est interdite. L'accès au site ou l'utilisation des services SIGil ne confèrent aucun droit de propriété intellectuelle à l'utilisateur sur les éléments appartenant au SIEDS ou à ses concédants. Aussi, l'utilisateur s'interdit donc d'utiliser, de reproduire, de représenter, de modifier, d'adapter, de traduire, de copier, de distribuer tout ou partie du site (en ce compris la base de données SIG) quel qu'en soit le support et le procédé employé. Toute utilisation non expressément autorisée par le SIEDS est interdite et peut engager la responsabilité civile et/ou pénale de son auteur.

L'utilisateur ne peut s'attribuer la propriété des données présentes sur le portail SIGil. Seules les données propres à l'utilisateur et transmises au SIEDS pour intégration sur le portail SIGil, sont la propriété de l'utilisateur.

10. Données à caractère personnel

10.1 Données personnelles relatives à l'utilisateur

Le SIEDS s'engage à respecter la réglementation en vigueur en matière de traitement des données à caractère personnel, et en particulier :

1. le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données).

2. la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Les données personnelles de l'utilisateur sont susceptibles d'être collectées dans les cas suivants :

- Création d'un compte nominatif,
- Appel du service support aux utilisateurs,

L'utilisateur est identifié dans une base de données par son nom, prénom, numéro de téléphone, adresse mail, sa collectivité ou son établissement de rattachement pour lequel il fait sa demande, ainsi que la fonction qu'il exerce. Un historique des connexions comprenant les dates, horaires et nom des utilisateurs est établi par l'application, et cela conformément aux exigences du RGPD et de la CNIL. A ce titre, un outil de suivi des connexions est mis en place afin d'en suivre l'utilisation et l'inscrire dans une démarche d'amélioration continue. L'hébergement de l'ensemble des données est sous la responsabilité du SIEDS.

Les données personnelles de l'utilisateur sont utilisées par le SIEDS pour les fins suivantes :

- Répondre à ses demandes d'assistance technique,
- Assurer l'activation et la gestion de son compte.

Les données personnelles de l'utilisateur ne font l'objet d'aucune communication extérieure. La liste des utilisateurs rattachés à une collectivité ou un établissement autre peut toutefois être transmise au représentant légal pour contrôle. Elles peuvent être également communiquées aux prestataires chargés de l'hébergement et de la maintenance du site dans le cadre de la gestion du site et des services.

Les données relatives à l'utilisateur sont conservées de la manière suivante :

- Base de données SIGil : pendant toute la durée du compte de l'utilisateur ou jusqu'à notification du changement d'utilisateur (demande de réinitialisation du compte)

Les données relatives à l'utilisateur sont conservées tant que le compte utilisateur est actif. Elles seront supprimées en cas de fermeture du compte utilisateur, en l'absence de mise à jour des informations relatives à l'utilisateur ou en cas d'inactivité du compte pendant une durée d'un an à compter de la dernière connexion.

Tout utilisateur qui crée un compte dispose des droits suivants :

- droit d'accès à ses données personnelles : droit d'obtenir la confirmation que ses données personnelles sont traitées par le SIEDS, ainsi que l'accès aux dites données (communication d'une copie) ;
- droit de rectification des informations inexactes ;

- droit à l'effacement de ses données personnelles lorsque les données ne sont plus nécessaires au regard de la finalité du traitement, lorsque la personne concernée retire son consentement, lorsque la personne concernée exerce son droit d'opposition au traitement, ou si le traitement devient illicite ;
 - droit à la limitation du traitement, par exemple lorsque l'exactitude des données personnelles est contestée, pendant une durée permettant au responsable du traitement de vérifier l'exactitude des données à caractère personnel ;
 - droit d'opposition au traitement de ses données personnelles sous réserve de justifier d'un motif légitime, étant entendu que ce droit d'opposition est susceptible de remettre en cause l'accès au portail SIGil pour l'utilisateur.
- Pour exercer ces droits, l'utilisateur peut adresser sa demande par voie postale à l'adresse mentionnée à la rubrique « Contact » ci-dessous, ou par courriel à l'adresse suivante : rgpd@sieds.fr. Toute demande doit être accompagnée d'un justificatif d'identité.

10.2 Données personnelles présentes dans les fichiers fonciers MAJIC III

Les données proposées au sein des services cartographiques sont différenciées en données publiques et données à caractère personnel. Ces dernières sont soumises à des conditions spécifiques d'utilisation. Le SIEDS attire votre attention concernant la manipulation des données à caractère personnel dans la mesure où elles sont particulièrement protégées par :

1. Le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données).
2. La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Seuls les agents habilités peuvent disposer d'un accès aux informations du cadastre au titre d'une au moins des finalités suivantes :

- constituer des dossiers d'acquisitions ou de ventes foncières ;
- gérer les permissions de voiries ;
- envoyer aux propriétaires fonciers des courriers d'information sur des opérations d'aménagement ou d'entretien les concernant ;
- instruire les demandes d'autorisation du droit des sols ;
- gérer et exploiter les déclarations d'intention d'aliéner ;
- gérer le service public de l'assainissement, eau potable, électricité, gaz ;
- délivrer des relevés aux propriétaires et répondre aux personnes souhaitant obtenir des renseignements concernant une parcelle déterminée (dans la limite des informations communicables et dans les conditions rappelées ci-dessous).

Par ailleurs, Conformément à ces textes, le SIEDS s'engage pour sa part à :

- sécuriser l'accès aux données nominatives par l'attribution de logins d'authentification aux stricts utilisateurs autorisés,
- ne fournir à la collectivité territoriale ou partenaires autorisés qu'un accès aux données cadastrales de son territoire.

Les données du cadastre sont la propriété de la DGFIP qui a accordé au SIEDS un droit de traitement dans le cadre de ses missions de service public.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez prendre contact avec :

- Le Délégué à la protection des données du SIEDS par courriel : rgpd@sieds.fr.

Un engagement de confidentialité devra être rempli par la collectivité pour permettre à ses agents l'utilisation des données foncières Majic III.

10.3 Obligations et responsabilités de l'utilisateur sur les données cadastrales

Les données foncières Majic III sont des données à caractère nominatif qui entrent dans le champ d'application :

1. du RGPD, Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données).
2. de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Le SIGil propose un relevé propriétaire non officiel similaire au relevé de propriétés fourni par la DGFIP avec le logiciel de consultation VisuDGFiP cadastre. Dans ce cadre, l'utilisateur s'engage à respecter de façon absolue les obligations de confidentialité suivantes émises par ces textes et à les faire respecter :

- ne prendre aucune copie des informations communiquées via les services du portail SIGil sinon pour remplir ses missions de service public.
- ne pas utiliser les informations communiquées via les services du portail SIGil à des fins commerciales, électorales ou politiques ou qui soit de nature à porter atteinte à l'honneur ou à la réputation des personnes ou au respect de la vie privée.
- ne pas permettre au public d'accéder directement aux services du portail SIGil de quelque moyen que ce soit.
- ne pas communiquer à des tiers les dates et lieux de naissance des propriétaires fonciers. Seul le propriétaire foncier peut obtenir communication de l'ensemble des informations le concernant comme, le relevé de propriétés.
- informer clairement le demandeur des conditions d'utilisation des informations communiquées. La note d'information de la CNIL jointe en annexe 1 doit être, à ce titre, remise ou portée à connaissance du demandeur préalablement à la délivrance des données.
- ne réutiliser les informations cadastrales que si la personne intéressée, en l'espèce, le propriétaire, y a consenti ou si l'autorité détentrice est en mesure de les rendre anonymes, ou à défaut d'anonymisation, si une disposition législative ou réglementaire le permet.

11. Évolution des CGU

Le SIEDS se réserve le droit de modifier les présentes Conditions Générales d'Utilisation, à tout moment sans préavis, par exemple pour les adapter aux modifications législatives et réglementaires, ou modifier les fonctionnalités proposées dans le cadre des services. Il sera demandé à l'utilisateur, avant toute utilisation des services du portail SIGil de lire et accepter les CGU après en avoir pris

connaissance. En cas de désaccord, l'utilisateur pourra en faire part au SIEDS qui procèdera à la clôture et à la suppression de son compte de connexion.

12. Stipulations générales

Renonciation : le fait pour l'une ou l'autre des parties de ne pas se prévaloir d'un droit ou d'une disposition des Conditions Générales d'Utilisation ne doit pas être considéré comme une renonciation à ce droit ou à cette disposition.

Divisibilité : dans le cas où une disposition des Conditions Générales d'Utilisation serait jugée invalide ou inapplicable, cette disposition sera limitée ou supprimée dans la stricte mesure nécessaire, et les dispositions restantes des Conditions Générales d'Utilisation resteront pleinement en vigueur.

13. Droit applicable

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation sont soumises au droit français. Tout litige relatif à l'interprétation et/ou l'application de ces conditions sera, préalablement à toute instance, soumis à la médiation, la conciliation ou tout autre mode de résolution amiable des différends. A défaut d'accord, le litige sera soumis aux tribunaux administratifs compétents.

14. Contact

Vous pouvez contacter le SIEDS par courriel : info@sieds.fr ou sigil@sieds.fr ou par voie postale à l'adresse suivante :
SIEDS - 14, rue Joule – 79000 Niort

ANNEXE 1 - Information préalable à la délivrance d'extraits d'informations cadastrales à partir du portail SIGil

Cette information doit être remise ou portée à connaissance des demandeurs préalablement à la délivrance des données issues des fichiers fonciers.

Toute personne qui souhaite avoir accès aux données personnelles relatives à une parcelle cadastrale déterminée, à partir de sa localisation (adresse) ou de son identification cadastrale (n° de parcelle) devra s'adresser à l'agent de la collectivité habilité à cette fin. Les informations seront remises, sous forme papier, par l'intermédiaire de l'agent habilité à cette fin.

Les communes sont autorisées à délivrer ponctuellement au public des relevés de propriété dans les conditions fixées par le décret n°2012-59 du 18 janvier 2012 relatif à la délivrance au public de certaines informations cadastrales.

Conditions de communication des informations cadastrales :

- Si le demandeur est propriétaire de la parcelle, il devra justifier de cette qualité, ou désigner un mandataire qui pourra attester de cette qualité, l'ensemble des données le concernant pourront lui être transmises.
- Si le demandeur est un tiers, il peut avoir accès aux informations suivantes : nom, prénom et adresse du ou des propriétaires, taxe foncière (valeur locative). Il ne peut pas avoir accès aux dates et lieux de naissance du ou des propriétaires.

Conditions de réutilisation des informations cadastrales :

- La réutilisation des informations cadastrales est soumise, en l'état actuel de la législation, au consentement de la personne concernée (le propriétaire), ou à l'anonymisation préalable des informations par l'autorité détentrice de ces données, conformément aux dispositions du code des relations entre le public et l'administration ;
- En outre, tout traitement ultérieur ou constitution d'un fichier comportant des données à caractère personnel est soumis aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Nous rappelons que le relevé propriétaire proposé par le SIGil est non officiel, seul le relevé fourni par la DGFIP à l'aide du logiciel de consultation VisuDGFIP cadastre est officiel.